

Roger ROBERT  
6, rue des Sapins  
44<sup>30</sup> - St.Sébastien sur Loire

le 10 Avril 1979

Père BONFILS  
Secrétaire Général du C.P.R.

Cher Père,

J'ai reçu hier votre courrier et je vous remercie pour votre célérité.

Il est vrai que nos deux réunions se sont bien déroulées mais, comme je viens de l'écrire à Mgr Vilnet, il ne faudrait pas que notre modération fasse illusion.

D'autre part, ce qui m'a frappé le 23 c'est combien nous sommes "devenus loin" en raison de nos expériences différentes. La bonne volonté des personnes n'est pas en cause - et, d'une certaine façon, c'est cela qui est grave - mais il y a deux visions, deux discours qui ne peuvent se rejoindre : les propositions qui sont faites le confirment, malheureusement.

Les réflexions que vous rapportiez le 23, nous les connaissons par cœur: on nous les sert à chaque discussion.

Nous disons : elles rendent compte d'une partie du réel - une partie que nous reconnaissons volontiers - mais ce n'est qu'une partie. Or, l'étonnant c'est qu'on ne nous parle que d'elle ? Pourquoi ?

Chaque fois on nous parle des "bonnes situations" - elles existent mais jamais je n'ai entendu parler des gardiens de nuit, des manœuvres, des femmes de ménage etc... et b. d'heureurs

On nous parle des possibilités d'emploi. Nous comprenons la réactions des congrégations ayant formé des enseignants (es) ou des infirmiers (es) mais que peut faire un prêtre de plus de 40 ans sans formation professionnelle ? Que vaut un bac (quand on l'a) - une formation théologique ou catéchétique sur le marché actuel du travail ?

Jamais je n'ai entendu dire que les "partis" participeront à la retraite des "restés" par la compensation démographique..

Nous avons remercié des supérieures pour les gestes faits par certaines congrégations. Pas question pour nous de ne pas voir et de ne pas dire la réalité, mais vous savez qu'il y a eu d'autres comportements .

Comment peut-on dire qu'un religieux parti à 40 ou 45 ans sera "à charge" ?

Je pense qu'il n'est pas utile de poursuivre.

Je crains que nous ne puissions avoir qu'un dialogue de sourds tant que nous ne prendrons pas en compte le même réel.

Faut-il vraiment 3 caisses, dont deux seront en fait des services sociaux chargés d'étudier et de régler les situations difficiles ? La procédure n'est-elle pas humiliante ? est-elle vraiment conforme aux positions actuelles de l'Eglise ?

Nous comprenons les difficultés financières de certains instituts, mais la question qui peut être posée est celle-ci : est-ce vraiment à ce niveau que doit être posé et résolu le problème de ceux et celles qui partent : ceux d'hier... et de demain.

Est-il vraiment impossible et impensable que soit mise sur pied une caisse nationale à laquelle participeraient les diocèses et congrégations ? Pour qui travaillent les prêtres diocésains, les religieux et les religieuses ?

Certaines congrégations ne préféreront-elles pas rejoindre la caisse des prêtres diocésains pour ne pas avoir à supporter les interventions que pourraient décider les anciens religieux et religieuses ?

J'espère que vous ne m'en voudrez pas d'avoir posé ces questions.

A mon tour, je vous souhaite de bonnes fêtes de Pâques.